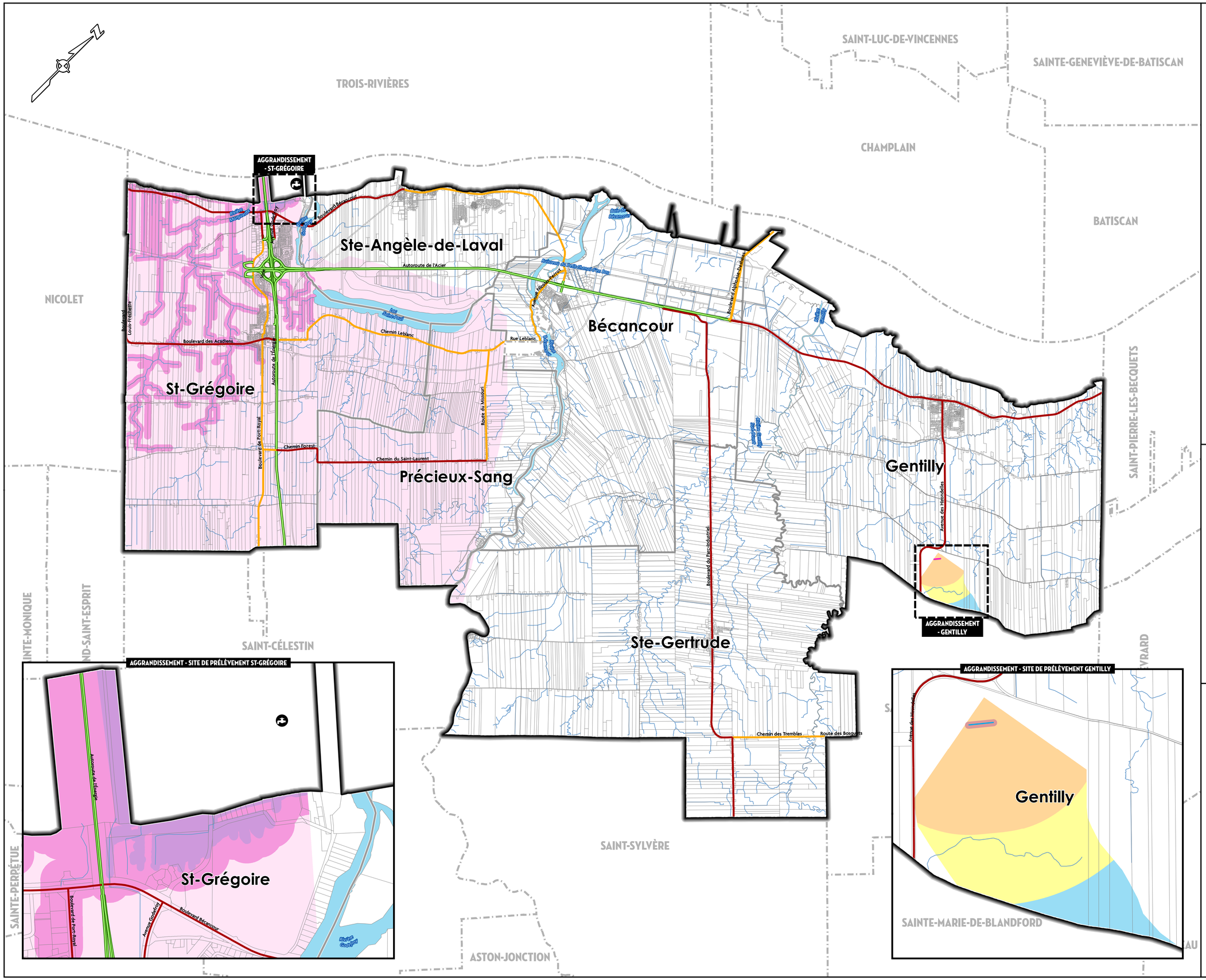

Source d'eau potable

- Site de prélèvement Gentilly (eau souterraine)
- Site de prélèvement St-Grégoire (eau de surface)

Zone de protection (eau de surface)

- Aire de protection immédiate (1 km en amont et 100 m en aval)
- Aire de protection intermédiaire (15 km en amont et 100 m en aval)
- Aire de protection éloignée (bassin versant du Fleuve Saint-Laurent)

Zone de protection (eau souterraine)

- Zone de protection immédiate (30 m)
- Zone de protection bactériologique (200 jours)
- Zone de protection virologique (550 jours)
- Zone de protection éloignée

Limites administratives

- Limite de Bécancour
- Limite de municipalité environnante
- Limite des secteurs

Hydrographie

- Cours d'eau
- Plan d'eau

Voies de communication

- Autoroute
- Collectrice municipale
- Régionale

Règlement no.	Avis de motion	Entrée en vigueur	Code

Ce plan fait partie intégrante du règlement de zonage no. 1787.

Authentifié ce jour

Maire(sse)

Directeur(rice) général(e)

Sceau

Ville de Bécancour

Annexe 6

Plan des zones de vulnérabilité

0 0,6 1,2 1,8 2,4 3 km

Échelle : 1/60 000

MTM, fuseau 8, NAD 83 SCRS

Sources :
MRC Bécancour, 2023
Voies de communication:
AQréseau-plus, 2022

Décembre 2024

exp.

Conception par : Nicolas St-Pierre, urbaniste

Réalisé par : Dominic Phaneuf, géom., B.Sc.

Approuvé par : Donald Bonsant, urbaniste

Dossier : SHE-23014757-A0

Fichier : BECV_23014757_Vulnerabilite_240610.mxd